

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie
Question écrite n° 29352

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'impatience manifestée par de nombreux petits porteurs de titres russes. Il lui rappelle que les opérations de recensement de titres ont débuté en juillet 1998 et se sont achevées début janvier 1999. La Russie ayant déjà versé la moitié de la somme arrêtée lors de la signature du mémorandum franco-russe, il souhaite savoir s'il entre dans ses intentions d'accorder prochainement aux porteurs de titres un acompte, faute de pouvoir leur préciser une date précise de remboursement.

Texte de la réponse

Les particuliers qui le souhaitaient avaient la possibilité, entre le 6 juillet 1998 et le 5 janvier 1999, de déposer leurs titres d'emprunts russes dans l'une des 4 000 trésoreries publiques, afin que ceux-ci soient recensés. Ces titres sont en cours de traitement. A ce jour, près de 90 % de ces titres ont été vérifiés par le Trésor public, dont les agents procèdent depuis plusieurs mois à ce travail minutieux et inédit avec beaucoup de dévouement. Au total, plus de 300 000 porteurs ont fait recenser plus de 9 millions de titres, la plupart rédigés en cyrillique, et dont les services ont répertorié 4 000 variétés différentes. Les sommes correspondant aux six premiers versements effectués par la Russie ont été affectées à un compte spécial du Trésor. Dans les prochaines semaines, M. Jean-Claude Paye, conseiller d'Etat, remettra au Gouvernement un rapport et des propositions concernant les modalités d'indemnisation des porteurs de titres d'emprunts russes. Ce rapport servira de base à un projet de loi qui sera soumis au Parlement dans les meilleurs délais. Une fois que la loi aura été votée et promulguée et que l'indemnisation des porteurs aura été effective, la France considérera le contentieux comme clos, suite aux accords franco-russes des 26 novembre 1996 et 27 juin 1997 qui ont été approuvés par le Parlement.

Données clés

Auteur: M. Michel Terrot

Circonscription: Rhône (12e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 29352 Rubrique : Politique extérieure Ministère interrogé : économie Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2582 **Réponse publiée le :** 18 octobre 1999, page 6033